



## Conseil économique et social

7 décembre 2015

Français

Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain tient à saisir l'occasion de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme pour appeler l'attention sur les obstacles à la participation politique et civile des femmes dans le Royaume d'Arabie saoudite. Bien que le royaume ait pris des mesures limitées pour étendre l'exercice par les femmes des droits politiques élémentaires, les femmes ne participent toujours pas pleinement à la vie politique nationale ni ne peuvent s'organiser librement au sein de la société civile.

En décembre 2015, le royaume permettra aux Saoudiennes de voter et de briguer les élections municipales à l'échelle nationale. Si le gouvernement saoudien octroie le droit de vote aux femmes pour la première fois, les autorités entravent considérablement leur participation aux élections en question. Le 13 octobre 2015, les journaux saoudiens ont rapporté que la Commission électorale suprême avait interdit aux candidates de s'adresser directement aux électeurs hommes, leur demandant de désigner à la place des représentants masculins ou de recourir à des sociétés de conseil pour faire campagne en leur nom. Les candidates qui enfreignent cette loi sont passibles d'une amende de 10.000 riyals. En raison de la stricte séparation entre les sexes en vigueur dans le pays, cette règle empêche effectivement les candidates saoudiennes d'organiser des campagnes ouvertes et publiques, ce qui constitue clairement une négation du droit qu'elles se sont vu octroyer en théorie. Qui plus est, le fait de devoir recourir à des sociétés de conseil extérieures et la menace de l'imposition d'une lourde amende en cas de manquement placent une charge excessive sur les candidates par rapport à leurs homologues masculins.

En plus de restreindre la liberté des femmes de faire campagne ouvertement, le gouvernement saoudien leur a interdit de s'organiser dans le cadre de la société civile pour accroître leur participation électorale. Le 8 août 2015, le Ministère des affaires municipales et des affaires rurales a suspendu les activités de Baladi Initiative. L'organisation, coordonnée par des femmes saoudiennes, s'était employée pendant plusieurs années à former les femmes comme électrices et candidates. Au moment de la suspension de l'initiative, sa coordonnatrice en chef a informé les médias saoudiens que Baladi Initiative avait formé plus de 350 femmes dans 13 ateliers différents en 2013 et 2014.

Bien que les femmes s'inscrivent pour voter et faire campagne malgré ces contraintes, les conseils municipaux manquent d'autorité politique dans le pays. Les élus locaux n'occupent que la moitié des sièges de chaque conseil municipal, le reste des sièges étant pourvus par désignation par le Ministre des affaires municipales et rurales. Les conseils n'arrivent pas non plus à donner les moyens aux représentants réformateurs de modifier les innombrables codes formels et informels qui restreignent fortement la liberté des femmes saoudiennes, notamment le système de tutelle, en vertu duquel chaque femme doit obtenir l'autorisation d'un tuteur masculin pour voyager, aller à l'université ou travailler.

Le Royaume d'Arabie saoudite, qui mérite d'être salué pour avoir accordé aux femmes la liberté de voter et de briguer des postes électifs, n'a pas réalisé d'importants progrès quant à la pleine garantie de l'exercice effectif de ce droit. Nous invitons la communauté internationale à lancer un appel pour la levée de l'interdiction faite aux femmes de s'adresser aux électeurs et pour la reprise des

activités de Baladi Initiative et de toute autre initiative d'électeurs de la société civile ayant été suspendue. Nous espérons que la pression internationale renouvelée incitera le royaume à élargir la participation des femmes à la vie publique.

---